



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 8 numéro 1

Souhais pour l'Année 2014

Janvier 2014



En ce début de janvier 2014, nous souhaitons que l'Année qui vient de s'amorcer soit une source de Bonheur, de Sérénité et d'Amour pour vous et pour les vôtres.

Que vos amitiés grandissent et que la santé soit au rendez-vous pour tous !

Larry Bernier, maire, Annie Tremblay, conseillère, André Beaulieu, Adrien Francoeur, Gilles Lepage, Yvon L'Heureux et Jules Morisset, conseillers, Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire- trésorière, Sonia Cloutier, gestionnaire de projets, inspectrice municipale et secrétaire-réceptionniste, Denis Trépanier, responsable des travaux publics.



Dans ce numéro :

Souhais pour 2014	1
Service de sécurité et incendie	
Budget 2014	2
Budget 2014	3
Budget 2014	4
Facebook	
Avis public	5
Petites Annonces	6
FestiNeige	7
Tournoi de hockey	8
Des nouvelles d'A.D.E.L.E.	
Médaille d'identité	9

Service de sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque profite de cette occasion pour souhaiter à toute la population une heureuse année 2014. Nos meilleurs vœux de bonheur et de santé. Soyez sécuritaires lors de vos déplacements !



Pour une urgence
INCENDIE, ACCIDENT, AMBULANCE,
il faut toujours
composer le 9 1 1.

Pour Info santé,
composez le 8 1 1.

Budget 2014

Chers contribuables,

Vous recevrez bientôt votre compte de taxes 2014. Pour en arriver à le produire, nous avons dû élaborer un budget en composant avec les données suivantes :

Au chapitre des dépenses, deux augmentations importantes,

1. hausse de la quote-part versée à l'Agglomération de La Tuque de 7,7% par rapport à celle de 2013 (**183 887 \$ au lieu de 170 764 \$**),
2. hausse de la taxe de la Sûreté du Québec de 15% par rapport à celle de 2013 (**36 050 \$ au lieu de 31 300 \$**).

Il est à noter que ces deux coûts sont reliés à l'augmentation de notre richesse foncière uniformisée et représentent à eux seuls 36,8% du budget municipal qui est de 598 354 \$ et 56,8% du taux total de taxation qui est de 0,9588 \$/100 \$.

La quote-part versée à l'Agglomération de La Tuque sert à payer les services suivants :

l'évaluation foncière, la gestion des cours d'eau, l'aménagement du territoire, la sécurité incendie, le centre d'urgence 911, la cour municipale, le CLD, le logement social, le Parc des chutes de la Petite rivière Bostonnais, le Complexe culturel Félix-Leclerc, l'aéroport et Tourisme Haute-Mauricie.

Au chapitre des revenus, deux diminutions importantes des transferts du Gouvernement du Québec à la Municipalité de Lac-Édouard,

1. baisse de la péréquation de 54,8% par rapport à celle de 2013 (**3 800 \$ au lieu de 8 400 \$**),
2. baisse de la diversification des revenus (TVQ) de 23 600 \$ (**0 \$ au lieu de 23 600 \$**).

Ces deux réductions totalisent une diminution de 88% par rapport à 2013 et représentent un manque à gagner de 28 200 \$ dans nos revenus.

Cette année, le taux total de taxation est de 0,9588 \$/100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,8912 \$/100\$ en 2013.

TAXES	TAUX/100 \$	
	2013	2014
Taxes foncières générales Lac-Édouard	0,3336 \$	0,3627 \$
Réseau d'égout, PL-215, art. 2.2.2	0,0163 \$	0,0165 \$
Sûreté du Québec	0,0785 \$	0,0893 \$
Quote-part Agglomération de La Tuque	0,4282 \$	0,4556 \$
Frais de Transition	0,0346 \$	0,0347 \$
TOTAL	0,8912 \$	0,9588 \$

Le budget de 2014 est de 598 354 \$, comparativement à 603 364 \$ en 2013, soit une baisse de plus de 5 000 \$ dans les dépenses.

Budget 2014 (suite)

Voici la description des divers tarifs pour les services :

1. Ordures

Contribuables	2013	2014
Résidentiel	160 \$	170 \$
Commercial	865 \$	885 \$

2. Récupération

Contribuables	2013	2014
Résidentiel	21 \$	27 \$
Commercial	65 \$	70 \$

3. Fosses septiques

Contribuables	2013	2014
Villageois-réseau	100 \$	100 \$
Résidentiel permanent	88 \$	90 \$
Résidentiel saisonnier	44 \$	45 \$
Commercial	80 \$	108 \$

Quelques exemples de comptes de taxes (sans les services) :

Évaluation	Années	Taux	Taxes
50 000 \$	2011	0,9938	496,90 \$
	2012	0,8515	425,75 \$
	2013	0,8912	445,60 \$
	2014	0,9588	479,45 \$
125 000 \$	2011	0,9938	1 242,25 \$
	2012	0,8515	1 064,38 \$
	2013	0,8912	1 114,00 \$
	2014	0,9588	1 198,63 \$
175 000 \$	2011	0,9938	1 739,15 \$
	2012	0,8515	1 490,13 \$
	2013	0,8912	1 559,60 \$
	2014	0,9588	1 678,08 \$

À la lecture de ce tableau, on note que la taxe foncière, bien qu'elle ait augmenté en 2014 par rapport à celle de 2013, elle demeure inférieure à celle de 2011 de 3,5% en moyenne.

Budget 2014 (suite)

À titre de comparaison voici d'autres exemples de taux de taxation et de tarifs résidentiels 2014 dans notre région :

Municipalités ou Secteurs	Taux/100 \$ d'évaluation	Ordures	Récupération
Parent	1,4208	148 \$	55 \$
La Croche	1,2695	299 \$	55 \$
Territoires non-organisés	1,2437	123 \$	N/A
Lac-Édouard	0,9588	170 \$	27 \$

En terminant, je voudrais remercier toute l'équipe municipale et en particulier mesdames Sonia Cloutier, chargée de projets et Johanne Marchand, directrice générale ainsi que monsieur Yvon L'Heureux, conseiller municipal. Grâce à l'expérience et à nos diverses compétences, le Conseil a adopté un budget qui tient compte des besoins de notre municipalité et de la capacité de payer des contribuables.

Pour de plus amples informations, téléphonez au 819-653-2238 aux heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h.


Larry Bernier, maire

P.S. : Si vous voulez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard (p-v des assemblées municipales, journal « Le Tour du Lac », etc.), faites parvenir votre adresse courriel à :

« muni.lacedouard@explornet.ca » pour être du groupe des 335 citoyens déjà abonnés. Si vous êtes déjà abonné, mais que votre adresse a changé, n'oubliez pas de nous en aviser.

Cette année, les comptes de taxes de 300 \$ et plus pourront être payés en 3 versements. De plus, ils pourront être payés dans les succursales des Caisses Populaires Desjardins, de même que celles de la Banque Laurentienne.

Facebook

 Depuis plus d'un an, la municipalité de Lac-Édouard est sur les réseaux sociaux. En effet, vous pouvez vous joindre à notre page Facebook à l'adresse suivante: www.facebook.com/LacEdouard

Par la suite, vous n'aurez qu'à cliquer sur le bouton "J'AIME" situé en bas de la photo estivale du village. Vous serez ainsi tenu au courant des dernières nouvelles au sujet de notre communauté. Vous aurez également la possibilité d'ajouter vos commentaires, photos, vidéos, etc., tout en gardant à l'esprit que la thématique est celle de la municipalité, le but premier étant de rassembler les gens et favoriser la communication.

Finalement, pour pouvoir accéder à cette page, vous devez posséder un compte Facebook à votre nom.

Au plaisir de vous y voir!

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 137-2013 (66-2-2013)

« MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE PORTANT LE NO 66 »

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet 137-2013, adopté le 11 décembre 2013, modifiant le règlement de zonage no 66 de la Municipalité de Lac-Édouard.

Je soussignée, Johanne Marchand, secrétaire-trésorière à la Municipalité de Lac-Édouard, donne avis de ce qui suit :

1- À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 novembre 2013 à 19 h au Centre communautaire de Lac-Édouard et à laquelle 2 citoyens étaient présents, le conseil a adopté le 11 décembre 2013 le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 66.

2- Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Modifications de la grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement no 66 « relatif au zonage » de la municipalité de Lac-Édouard :

1- Permettre spécifiquement les usages suivants : les cultures maraîchères, les cultures fruitières, la ferme et la pisciculture dans la zone RF-5;

Cette demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité de Lac-Édouard au 195, rue Principale C.P.4049, Lac-Édouard, QC, G0X 3N0 au plus tard le 20 janvier 2014 à 15 h;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'exède pas 21.

2- Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 janvier 2014 :

- Être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir la demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants. Comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 janvier 2014, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

3- Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

4- Le second projet de règlement pourra être consulté au bureau de la municipalité au 195 rue Principale C.P.4049, Lac-Édouard, QC, G0X 3N0, du 9 janvier 2014 au 20 janvier 2014 aux heures suivantes :

du lundi au jeudi de 8 h à 11 h et de 13 h à 15 h

et le vendredi de 8 h à 11 h.

Les changements toucheront seulement la grille des usages et normes de la zone RF-5 faisant partie intégrante du règlement de zonage # 66 de la Municipalité de Lac-Édouard.

Le 8 janvier 2014

Johanne Marchand,

directrice générale et secrétaire-trésorière

Petites Annonces

Éric Masson et ses musiciens

Le samedi 22 février prochain, le chanteur populaire Éric Masson et ses musiciens seront sur la scène du **sous-sol de l'église** pour offrir un spectacle musical hors du commun.

Éric Masson interprètera des chansons pour toutes les générations, soit des années 50 à aujourd'hui, ainsi que ses propres compositions.

Celui-ci se déplace avec tout son équipement de son et d'éclairage pour nous offrir un spectacle de plus de 2 h 30 dans lequel l'animation et la danse seront au rendez-vous.

Son spectacle débutera à 20 h, mais les portes de la salle ouvriront à 19 h, moment durant lequel vous pourrez profiter d'un spécial sur la bière. Le « popcorn » sera gratuit.

Les billets seront en vente à partir du 10 janvier au coût de 20 \$. Vous pourrez vous les procurer dans les points suivants :

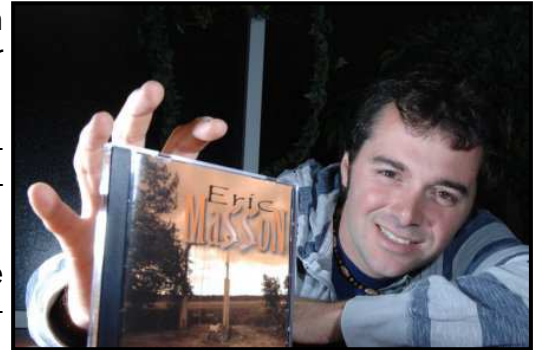
- Coopérative de Lac-Édouard
- Casse-croûte Chez Lynon
- Domaine Lac-Édouard
- Pronature Jean-Guy Gauvin, 486, rue Bostonnais, La Tuque.

Faites vite, le nombre de places est limité. Tous les profits amassés au cours de cette soirée seront remis pour l'entretien de l'église de Lac-Édouard.

D'ici là, surveillez de près la page Facebook de l'évènement (Éric Masson et ses musiciens au Lac-Édouard) ainsi que le *Tour du Lac* du mois de février pour obtenir plus d'informations et pour suivre le développement de cette soirée.

Vous pouvez également contacter Madyson et Moly Martel Côté au 819-653-2239.

Madyson et Moly Martel Côté avec l'équipe des bons vivants!



Les Amies d'Édouard

Les Amies d'Édouard reprennent leurs activités le **lundi 13 janvier 2014**.

Rendez-vous au Domaine Lac Édouard à 9 h pour un déjeuner.

Au plaisir de se revoir.



Lac-Édouard change de décor

Mme Carole Brassard et monsieur Dany Côté se méritent le prix de 100 \$ de la municipalité pour leurs décorations de Noël.

Bravo aux gagnants!

Le comité remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'embellissement de notre village, nous vous remercions ce printemps avec le concours 2014.

Marjelaine Boily, Sandra Martel et Isabelle Jomphe

FestiNeige d'Édouard : 3^e édition



Quand ? Le samedi 8 février 2014

Où ? À l'extérieur du Centre Communautaire et au sous-sol de l'église

Quoi ? Inscriptions individuelles ou par équipe, avant le **3 février 2014**

Coûts ? La journée d'activités

10 \$ par personne (**à partir de 13 ans**) pour participer aux activités de la journée (sculpture, jeux de l'avant-midi et tournoi de hockey)

Gratuit pour les **enfants de moins de 12 ans** (sauf pour le hockey-bottine sur glace)

Le souper et les activités de soirée

10 \$ par personne (à partir de 13 ans) 5 \$ par enfant de moins de 12 ans

***Pour les inscriptions de dernière minute (le 8 février), un supplément de 2 \$ par personne sera ajouté.**

LE PROGRAMME :

9 h 30 : Paiement des participants et inscriptions de dernière minute (à 12 \$ au lieu de 10 \$ par adulte)

La sculpture

Possibilité de la débiter à 14 h 30 le vendredi 7 février jusqu'à 16 h 30 le samedi 8 février afin de permettre la participation aux autres activités, si désiré.

Les jeux de l'avant-midi

10 h : Sculpture sur neige (début ou suite)
 10 h : Souque à la corde en équipe de 4 personnes.
 10 h 30 : Course de skis de bois en équipe de 4 personnes.
 11 h : Guerre des tuques en équipe de 4 personnes.

*Accès à la glissade pour tous en tout temps

12 h : Dîner au Sous-sol de l'église (apportez votre lunch)

En vente sur place

Bouteilles d'eau, boissons gazeuses,
 Croustilles, tablette de chocolat
Aucune bouteille de verre ne sera acceptée sur le site

Les jeux de l'après-midi

13 h : Tournoi de hockey-bottine en équipe de 5 personnes (4 joueurs, soit un minimum de 2 gars et 2 filles et un gardien de but au choix), aucun remplacement autorisé
 13 h : Tournoi de hockey-bottine **junior (5 à 12 ans)** hors patinoire
 Poursuite de la sculpture sur neige et glissade pour les enfants.

La soirée

18 h : Souper à la salle du sous-sol de l'église avec tirage des prix de présence pour les participants du FestiNeige d'Édouard ainsi qu'un petit encan.

20 h : Raquette nocturne.

*Jeux d'intérieur (baseball poche, dards, pichenottes, cartes...)

POUR VOUS INSCRIRE :

❖ Madyson ou Moly : 819-653-2239

❖ Annie ou Isabelle : 819-653-2150

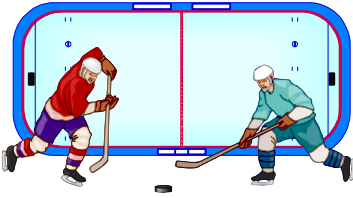
❖ Via la page Facebook du FestiNeige d'Édouard

Ce FestiNeige est organisé par l'Association « Quid Novi Lac-Édouard? » qui a pour objectif de doter notre municipalité d'équipements récréatifs ou éducatifs ou encore d'organiser des activités pour les jeunes et moins jeunes.
 Responsables :

Annie Tremblay, David Chevarie, Isabelle Jomphe, Madyson et Moly Martel Côté et Nicolas Bernard.

Tournoi de hockey à Lac-Édouard

Date d'inscription : au plus tard **le 15 janvier 2014.**



Les premiers matchs commenceront la fin de semaine suivante, soit le 17 janvier.

4 équipes seulement peuvent s'inscrire.

Un minimum de 6 joueurs par équipe et un maximum de 8 joueurs par équipe. En cas d'absence de joueurs, l'équipe à laquelle il manque des joueurs peut prendre la décision de jouer avec un nombre inférieur de joueurs ou de déclarer forfait.

Un maximum de 5 joueurs incluant le gardien sur la patinoire.

Coût de l'inscription 10 \$ par personne pour le tournoi. Le reste de l'argent ira à l'Association Quid Novi Lac-Édouard dans le but de renouveler certains équipements dédiés aux activités liées à la patinoire. L'équipe gagnante emportera le remboursement de son inscription.

Chaque gardien devra être habillé avec un équipement de protection complet qui sera fourni en cas de besoin.

Les joueurs devront tous porter obligatoirement un casque.

Aucune bagarre, ni mise en échec, ne seront tolérées et cela entraînerait une perte du match immédiate pour l'équipe.

Coup de bâton, faire sauter les patins et accrochage entraîneront le retrait du joueur pour la partie. Le hors-jeu sera appliqué.

Âge minimum pour s'inscrire : 15 ans, équipes mixtes et possibilité de remplacer au maximum 1 joueur absent à la dernière minute.

Le tournoi se déroulera selon un schéma éliminatoire, une finale A et B se tiendra. Le détail des règlements sera fourni aux équipes inscrites.

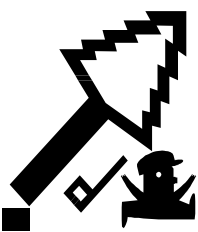
Inscriptions des équipes par courriel à Nicolas Bernard, représentant de l'Association « Quid Novi Lac-Édouard ? »

Courriel : nbernard@seigneuriedutrion.com

On vous attend. Venez jouer dehors !

Des nouvelles d'A.D.E.L.E. : Rappel

Coupe de bois de chauffage



Suite aux normes édictées par le MRN et la CRÉ, le débardage et le camionnage de bois **dans les sentiers d'A.D.E.L.E** ainsi que le **déboisement dans la bande de 5 m de chaque côté des sentiers sont interdits.**

(Voir : Le Tour du Lac, novembre 2013, page 4 à www.lacedouard.ca)

Semaine de pêche sur la glace du 1 au 9 mars 2014

N'oubliez pas de planifier vos vacances d'hiver à Lac-Édouard. Plaisir garanti !

Les membres de votre comité,

Lucie Bacon, Maurice Demers,
Pierrot Doucet, Lorraine Hallé,
Rémy Morin, Réal Tremblay,
Claude Lavoie, président



Médaille d'identité

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 1^{er} février 2014 pour vous procurer le médaillon d'identité de votre chien. Les médaillons sont en vente à la Mairie **au coût de 10 \$**. Il est important que votre chien porte ce médaillon en tout temps.

En effet, advenant que l'inspectrice municipale le retrouve errant dans la municipalité (endroit public ou propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal), elle pourra alors communiquer avec vous.

Un chien errant, pour lequel on ne peut retracer le propriétaire sera confié à la fourrière municipale.

Voici un rappel de quelques articles importants du règlement 91-98 concernant les chiens et des amendes se rattachant au non-respect du règlement :

Article 3

Constitue une nuisance un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.

Article 7

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article 8

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Le non-respect d'un de ces articles vous rend passible, en plus des frais, d'une amende de 40 \$. Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous demandons de vous conformer à ce règlement.

Merci de votre collaboration.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

TAXES MUNICIPALES

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
directrice générale et secrétaire-trésorière
Courriel : dg.lacedouard@xplornet.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Communiquez avec Mme Sonia Cloutier,
inspectrice municipale
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec Mme Sonia Cloutier
Téléphone : 819-653-2238
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :
le mercredi 12 février 2014 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

C'est à ton tour de...

Bonne Fête !



Février

5 : Diane St-Jarre
7 : Annie Tremblay
12 : Gilles Côté
13 : Colette Rioux



Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal le ou avant le premier mercredi du mois.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel, télécopie ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours
Téléphone : 819-653-2155.
Télécopie : 819-653-2145
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca